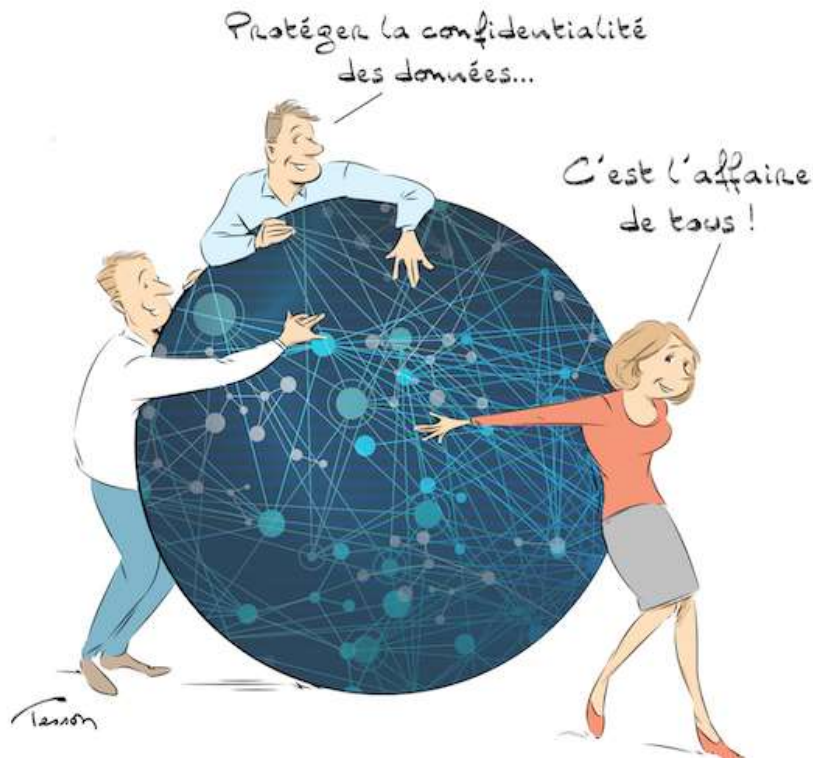


Fiche d'information concernant la protection des données au sein de Pro Senectute Fribourg (PS FR) / Etat au 1^{er} septembre 2023



1. Principes généraux

PS FR applique les sept principes suivants en ce qui concerne la récolte et le traitement des données : validité juridique, proportionnalité, détermination de l'affectation, transparence, sécurité des informations, responsabilité et contrôle

2. Collecte des données en général

Nous traitons les données que vous mettez à notre disposition dans le cadre des prestations et activités que nous proposons. Sans désaccord express de votre part, vous acceptez que les informations personnelles mises à disposition (notamment vos noms et adresses) soient enregistrées dans notre programme informatique pour un usage interne et qu'elles soient utilisées, en plus, pour un envoi dans le cadre de nos campagnes de don (2 X par an) et dans le cadre de nos communications générales (newsletter, mailing spécifiques, envoi du programme d'animation annuel).

Certaines prestations de Pro Senectute Fribourg bénéficient de subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et/ou du canton de Fribourg. C'est pourquoi les données suivantes sont collectées : date de naissance (âge), sexe, prestations complémentaires (oui/non), état civil, forme de logement et nationalité. Les données ne sont utilisées

qu'aux fins indiquées et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement explicite. Elles peuvent servir à des fins statistiques. En cas de transmission à des tiers dans ce cadre, nous procédons à leur anonymisation complète.

Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement, il suffit de nous en faire part si possible par écrit.

Si des données sensibles sont collectées, une autorisation expresse de la personne est requise.

3. Utilisation des données en particulier

3.1 Consultation sociale

Un dossier est créé dans le logiciel de gestion des dossiers pour chaque client·e. Les contenus des consultations et les heures effectuées y sont saisis. Les dispositions concernant la gestion de dossiers et la sécurité des données sont respectées. Dans le cadre de l'octroi des aides financières de la Confédération, sur la base de l'art. 101^{bis} LAVS et du contrat portant sur l'octroi d'aides financières entre l'OFAS et Pro Senectute, des échantillons de données collectées dans le cadre des consultations sociales par Pro Senectute Fribourg sont partagées avec Pro Senectute Suisse et un organe de révision externe désigné à des fins d'évaluation de la conformité contractuelle des prestations fournies.

3.2 Demande d'aide financière individuelle (AFI)

Dans le cadre de l'évaluation et du traitement des demandes, nous traitons vos données à caractère personnel et, le cas échéant, celles de personnes proches comme votre conjoint·e, votre partenaire enregistré·e, votre concubin·e ainsi que les enfants à votre charge dans votre foyer (ci-après « données de tiers »). En déposant la demande accompagnée des éventuelles données de tiers, vous confirmez avoir obtenu valablement le consentement et l'autorisation des personnes concernées. Nous collectons les données suivantes dans le cadre des demandes : informations personnelles, date de naissance, numéro AVS, sexe, état civil, conditions de logement, nationalité, coordonnées de paiement, informations et documents nécessaires en lien avec votre situation personnelle et financière (par exemple décision de versement de prestations complémentaires, décision de taxation fiscale, etc.).

Par le dépôt d'une demande, vous consentez au traitement de vos données à caractère personnel aux fins indiquées lors de leur collecte. Le traitement des données sert par conséquent à atteindre ces finalités et à honorer d'éventuels contrats. Vous confirmez en outre avoir obtenu le consentement ou l'autorisation pour l'utilisation d'éventuelles données de tiers.

Dans le cadre de l'octroi d'AFI, nous pouvons transmettre à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) les données vous concernant qui sont nécessaires à la demande d'AFI en question, sur la base de la circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC (CSFI).

3.3 Sport, formation, activités et services

Un dossier est créé dans le logiciel de gestion des dossiers pour chaque client·e du service. Les activités suivies et les heures effectuées y sont saisies. Les dispositions concernant la gestion de dossiers et la sécurité des données sont respectées.

Dans le cadre de l'octroi des aides financières de la Confédération, sur la base de l'art. 101^{bis} LAVS et du contrat portant sur l'octroi d'aides financières entre l'OFAS et Pro Senectute, des échantillons de données collectées dans le cadre des activités de Pro Senectute Fribourg sont partagées avec Pro Senectute Suisse et un organe de révision externe désigné à des fins d'évaluation de la conformité contractuelle des prestations fournies.

3.4 Maisons PS FR (conciergerie sociale)

Un dossier personnel pour chaque habitant·e est créé dans le logiciel de gestion des dossiers. Un formulaire de consentement pour y inscrire des données à caractère personnel est rempli par l'habitant·e. L'habitant·e décide elle·lui-même des données qui y figurent et qui peuvent être partagées avec les autres professionnels intervenant dans les maisons. Les

dispositions concernant la gestion de dossiers et la sécurité des données sont respectées.

3.5 Travail social communautaire avec les communes et les partenaires

Les données collectées lors d'interventions sur le terrain, sur mandat des communes ou d'associations, ne sont utilisées que dans le cadre des missions. Cette mention figure dans les mandats.

3.6 Service de nettoyage

Un dossier est créé dans le logiciel de gestion des dossiers pour chaque client·e du service. Des données nécessaires à la réalisation des prestations y sont inscrites. Les heures effectuées y sont saisies. Les dispositions concernant la gestion de dossiers et la sécurité des données sont respectées.

3.7 Bénévoles

Les coordonnées des bénévoles sont inscrites dans le logiciel de gestion avec la mention des activités de bénévolat proposées. Les dispositions concernant la gestion de dossiers et la sécurité des données sont respectées.

Dans le cadre de l'octroi des aides financières de la Confédération, sur la base de l'art. 101^{bis} LAVS et du contrat portant sur l'octroi d'aides financières entre l'OFAS et Pro Senectute, des échantillons de données collectées dans le cadre du bénévolat pour Pro Senectute Fribourg sont partagées avec Pro Senectute Suisse et un organe de révision externe désigné à des fins d'évaluation de la conformité contractuelle des prestations fournies.

3.8 Donateurs

Les coordonnées des donateurs ainsi que les dons octroyés sont enregistrées dans un logiciel ; les données ne sont utilisées qu'à des fins internes. Les personnes qui ne souhaitent plus en faire partie le communiquent expressément.

3.9 Candidat·e-s à un poste chez PS FR

Dans le cadre d'une procédure d'embauche, PS FR demande uniquement les informations lui permettant de vérifier l'adéquation de la personne avec le poste de travail en question. Les données personnelles nécessaires à la réalisation d'une procédure de candidature découlent des informations demandées ou communiquées, par exemple dans le cadre de la publication d'une offre d'emploi. Les candidates et candidats ont la possibilité de transmettre volontairement des informations supplémentaires pour leur candidature. Les documents de candidature sont remis aux RH, qui les examinent. Les candidatures appropriées sont ensuite transmises en interne aux supérieurs hiérarchiques pour le poste concerné. Seules les personnes impliquées dans le bon déroulement de la procédure de candidature ont accès

à vos données. Les documents ne sont pas transmis à des tiers externes.

Les données des candidates et candidats non retenus sont supprimées au plus tard après 6 mois. Si vous avez consenti à ce que vos données personnelles soient conservées, elles sont intégrées dans notre pool de candidates et candidats, puis supprimées après deux ans. Si vous obtenez le poste dans le cadre de la procédure de candidature, les données sont transférées dans un dossier du personnel.

4. Conservation et protection des données

Pro Senectute Fribourg traite vos données en toute confidentialité. Grâce à des mesures de précaution techniques et organisationnelles appropriées, nous protégeons les données contre la perte et la manipulation, ainsi que contre l'accès non autorisé par des tiers.

5. Communication de données à des tiers

Sans consentement explicite (c'est-à-dire sans libération explicite du devoir de confidentialité), aucune donnée personnelle ou sensible n'est transmise à des tiers. Exceptions : devoir de renseignement, de déclaration ou de participation ou intérêt public ou privé prépondérant (par exemple, en cas de danger imminent pour soi-même ou pour des tiers).

Dans le cadre de transmission d'adresses à des entreprises mandatées pour les envois (imprimerie, entreprise informatique, etc.), Pro Senectute Fribourg s'assure que ces dernières respectent les dispositions sur la protection des données et n'utilisent en aucun cas les données pour d'autres buts.

6. Droit de consultation des dossiers

Vous avez le droit de recevoir des renseignements sur vos dossiers.

Les notes personnelles des collaborateurs-trices de PS FR ne sont pas concernées par cette disposition.

7. Cryptage des échanges d'e-mails en cas de données sensibles

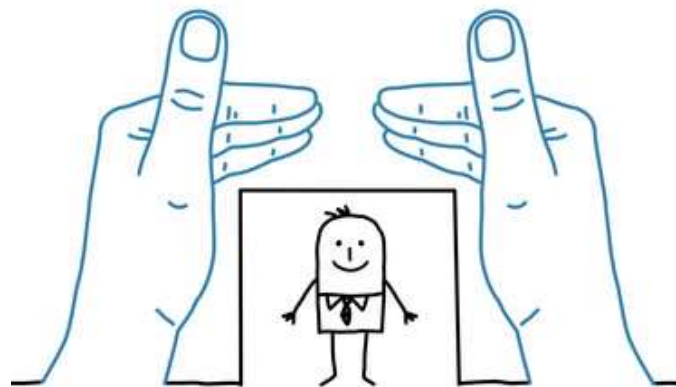
PS FR utilise un outil habituel de cryptage d'e-mails contenant des données sensibles. L'envoi de données personnelles non cryptées depuis votre compte e-mail relève de votre responsabilité.

8. Élimination des données

En principe, vos données sont supprimées ou complètement anonymisées dès que le but de leur conservation disparaît. La suppression des données a lieu après l'expiration du délai de conservation prévu. Un délai de conservation légal ou ordonné par les autorités peut s'opposer à une suppression. Vous avez la possibilité de demander à Pro Senectute Fribourg la rectification ou la suppression de vos données. Cela sera fait sauf si des obligations et/ou les intérêts de PS FR s'y opposent. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de suppression ou anonymisation de vos données, certaines prestations ne peuvent plus être fournies.

9. Notification

Tous les problèmes, fuites et violations touchant les données sont notifiés à la responsable en charge de la protection des données de PS FR et, si nécessaire, à PS CH ou au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).



Protéger la confidentialité des données, c'est l'affaire de tous !

Sur notre site internet www.fr.prosenectute.ch/fr/protection-des-donnees.html, vous retrouvez des informations complémentaires sur le sujet de la protection des données.

Vous pouvez également vous adresser au/à la chargé-e de protection des données de notre Fondation ou à son-sa suppléant-e. Merci de nous écrire à info@fr.prosenectute.ch ou de nous appeler au 026.347.12.40.